

## Compte rendu de la Commission Paritaire de la CCNT 1951

réunie le 4 février 2014

Suite à la consultation des syndiqué-es CGT des établissements appliquant la CCNT 1951, lesquels dans une grande majorité ont exprimé leur volonté de retourner à la table des négociations, la délégation CGT a participé à cette commission paritaire. L'ordre du jour était unique : « Socle conventionnel » !!!

La CGT a fait une déclaration (consultable sur le site fédéral).

La FEHAP a indiqué que cette journée de négociation serait la dernière et qu'elle avait pour but de « consolider le socle conventionnel ». Rappelons que ce socle a été négocié durant l'année 2013 par les trois autres organisations syndicales : CFDT CFE CGC CFTC. Nous comprenons bien que cette négociation était quasi ficelée et que ces organisations syndicales s'apprétaient à signer, à condition que la FEHAP accepte leur demande à la marge ! (Cf. texte mis en ligne sur le site fédéral).

Au vu des éléments négociés, la CGT est intervenue pour dénoncer ce simulacre de négociation qui n'est que la transposition de la recommandation patronale, avec quelques avancées à la marge, mais aussi et surtout qui représente des pertes importantes pour les salarié-es :

- rien en ce qui concerne les récupérations de jours fériés,
- la diminution des primes de départ en retraite (maximum 6 mois au lieu de 7 !), d'ancienneté (34 % jusqu'à la 35<sup>e</sup> année au lieu de 37 % jusqu'à la 42<sup>e</sup> année),
- les sanctions, les licenciements... (Cf. texte en ligne sur le site fédéral).

La CGT a informé la commission paritaire qu'elle ne peut accompagner la dégradation des garanties collectives. La CGT ne peut et ne veut pas négocier « à perte » au regard des baisses de pouvoir d'achat subies par les salarié-es ces dernières années.

Au terme de la négociation, un tour de table a été fait par le syndicat patronal, demandant à chacun son positionnement.

SOYONS CLAIRS: NOUS SOMMES VENUS  
AVEC DES PROPOSITIONS RIDICULES ET  
UNE MAUVAISE FOI ABSOLUE.



TU PARLES  
D'UN SCOOP!



Sans surprise, la CGT et FO annoncent qu'elles ne seront pas signataires de ce texte et réclament des négociations dans le cadre d'une commission mixte paritaire sous l'égide du ministère du travail.

Sans surprise également, les trois autres syndicats disent leur satisfaction du « bon dialogue social » mis en place par les employeurs

et se déclarent certainement signataires, sans le confirmer toutefois car en attente de la réunion de leurs instances prévue prochainement.

La CGT a lourdement insisté sur sa déclaration lue en séance, demandant que soit mis à l'ordre du jour des futures réunions paritaires les points importants estimés par les salarié-es, à savoir :

- ▶ la politique salariale,
- ▶ le pouvoir d'achat,
- ▶ les classifications,
- ▶ la cohérence filière et inter-filières,
- ▶ les qualifications,
- ▶ l'égalité femmes-hommes,
- ▶ les questions liées à la pénibilité.

Concernant la politique salariale : la FEHAP a répondu que « c'est obligatoire, donc ça va sans dire », sauf que pour la CGT, nous préférons que la négociation soit inscrite en bonne et due forme !

S'agissant des qualifications et des classifications, « ces points devraient être vus durant le 2<sup>e</sup> trimestre 2014 » et pour le reste, « on verra !... ».

Une certaine réjouissance de la part des employeurs était visible, ce qui augure mal du devenir de cette instance !...